

# Liaison



Centre local de développement

Votre Centre Local  
de Développement,*une force régionale!*

**Industrie**  
**Commerces et services**  
**Tourisme**  
**Agriculture et ressources naturelles**  
**Financement**

**VOLUME 14 – NUMÉRO 1 – 26 février 2010**

## PARLONS DÉVELOPPEMENT



La firme Saint-Laurent Énergies envisage d'installer un parc éolien d'une capacité de 80 mégawatts à Saint-Robert-Bellarmin. Ce parc devait initialement être aménagé à Aguanish, sur la Côte Nord. Saint-Laurent Énergies a signé à son sujet un contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec dans le cadre de l'appel de 2 000 mw lancé en 2005. Toutefois, la firme n'est pas parvenue à s'entendre avec la MRC concernée sur certaines modalités d'aménagement du parc. Elle a estimé qu'un

déménagement du projet était nécessaire. Saint-Laurent Énergies a rencontré des représentants de la MRC du Granit au printemps dernier pour vérifier leur intérêt pour ce projet. Le Gouvernement du Québec, Hydro-Québec et, plus récemment, la Régie de l'énergie ont donné leur aval au déménagement du projet. Saint-Laurent devrait pouvoir confirmer le déménagement du projet à Saint-Robert dans quelques semaines, après avoir complété les dernières modalités.

Pour notre région, l'installation de ce parc, dont l'entrée en fonction est prévue pour l'été 2012, aura des répercussions économiques importantes. D'une part, la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin recevra des redevances de l'ordre de 200 000 dollars par an et ce, pendant vingt ans. D'autre part, l'aménagement du parc se traduira pour les entrepreneurs d'ici par des opportunités d'affaires intéressantes. Saint-Laurent évalue à 25 millions \$ le volume potentiel de contrats pouvant être attribué à des firmes de la région. L'installation du parc éolien requerra le concours d'entreprises variées : contracteurs forestiers, transporteurs, fabricants de ciment, fournisseurs de matériaux de terrassement, constructeurs routiers, établissements hôteliers, traiteurs, arpenteurs, notaires, etc. Votre CLD élabore actuellement avec Saint-Laurent une approche pour s'assurer que les entrepreneurs puissent prendre connaissance de toutes les opportunités d'affaires et se mettre sur les rangs au moment des appels d'offres.

### Un deuxième parc éolien en copropriété

En parallèle avec le projet de parc de 80 mw, il s'en ébauche un second qui s'implanterait lui aussi à Saint-Robert-Bellarmin. Il s'agirait d'un parc plus petit – 24 mw – et qui appartiendrait à une entreprise dont les propriétaires conjoints seraient la MRC du Granit et Saint-Laurent Énergies. Il faut savoir qu'Hydro-Québec a émis un appel d'offres qui s'adresse spécifiquement aux municipalités. Cet appel vise à répondre au souhait émis par plusieurs municipalités de pouvoir agir comme promoteur éolien plutôt que de se limiter à recevoir des redevances. Cet appel limite à 25 mw la taille des projets. Il exige que les municipalités détiennent au moins 30 pour cent des parts.

Au cours des derniers mois, la MRC a été approchée par plusieurs firmes éoliennes désireuses de former un partenariat avec elle. Elle a finalement retenu Saint-Laurent Énergies comme partenaire. L'érection du parc de 80 mw (si elle se confirme, évidemment) et d'un parc de 24 mw donnerait lieu à des synergies intéressantes puisqu'elle se ferait au même endroit et au même moment et que le même modèle d'éoliennes serait utilisé.

Le conseil des maires de la MRC a mandaté le personnel de la MRC et du CLD pour évaluer les diverses implications d'une telle co-entreprise, notamment aux plans financier et social. La firme Raymond Chabot Grant Torthon a été retenue pour scruter l'aspect financier en particulier. Au cours des prochaines semaines, les maires pourront prendre connaissance des prévisions financières et juger s'il est dans l'intérêt de la MRC d'investir dans ce projet éolien. Le dépôt du projet à Hydro-Québec est prévu pour la mi-mai.

## EN BREF

★ Le CLD de la MRC du Granit est heureux de vous annoncer le démarrage de l'entreprise **«Monique Cliche consultante»**, située dans la région de Lac-Mégantic. Le service de consultation se spécialisera dans divers domaines tels que : optimisation des processus de travail, conciliation d'équipe, diagnostic et résolution de problèmes, formation, coaching, éthique au travail, service à la clientèle, développement de produits, etc. Les clients ciblés sont les petites et moyennes entreprises des secteurs commerciaux et industriels. Le CLD a apporté son aide pour le démarrage de l'entreprise en évaluant la viabilité du projet et en aidant la promotrice à monter son projet d'affaires. Le CLD tient à souligner l'aide financière apportée par le Centre Local d'emploi (CLE) par le biais de la mesure de Soutien au Travail Autonome.



★ Le **Concours québécois en entrepreneuriat** est un organisme qui œuvre à faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs québécois. Le Concours est le seul qui cible à la fois les élèves et les étudiants du primaire à l'université, de même que les tout nouveaux entrepreneurs qui sont bien souvent au stade du plan d'affaires ou en phase de démarrage. Dans les sept catégories officielles du Concours, les grands gagnants se partageront : sept prix de 10 000\$ et sept prix de 5 000\$. Aux prix des catégories officielles, s'ajoutent nombre de prix spéciaux offerts par nos partenaires, dont le Grand Prix Défi de l'entrepreneuriat jeunesse de 20 000\$. Date limite d'inscription : 15 mars 2010, 16 h. Pour plus d'informations et inscriptions : [concours-entrepreneur.org](http://concours-entrepreneur.org)

★ Depuis quelques jours, votre conseillère touristique, Émilie et son équipe vous accueillent dans le nouveau décor de la gare patrimoniale complètement rénovée. Le **bureau d'accueil touristique** est donc situé au coeur du centre-ville : Bureau d'accueil touristique de la région de Mégantic 5490, rue de la Gare, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2H1. Adresse électronique : [tourisme@cldgranit.qc.ca](mailto:tourisme@cldgranit.qc.ca) Téléphone: (819) 583-5515, 1 800 363-5515. Le bureau d'accueil touristique est en opération 7 jours sur 7 du début juin au début septembre, de 9h00 à 18h00.

★ **Rappel-révision de la loi sur l'équité salariale** : Vous devez faire un exercice d'équité salariale documenté, ou sa révision, si vous avez 10 salariés et plus, **d'ici le 31 décembre 2010**. Le processus exige un minimum de 60 jours d'affichage interne, ou 120 jours pour les entreprises de plus de 50 employés, dans le meilleur des mondes. Si requis, vous devrez effectuer tout ajustement rétroactivement à la date où vous avez atteint 10 employés, en comptant un étalement maximum des ajustements sur 4 ans. Pour information et pour obtenir le guide détaillé produit par la commission sur l'équité : [www.ces.gouv.qc.ca](http://www.ces.gouv.qc.ca) 1-888-528-8765.



Centre local de développement

Votre Centre Local  
de Développement,*une force régionale!*

Industrie  
Commerces et services  
Tourisme  
Agriculture et ressources naturelles  
Financement

La Chambre de commerce organise actuellement des rencontres d'ici la fin avril pour les entreprises qui auraient besoin de support dans leur démarche de réalisation d'un programme d'équité salariale. Un spécialiste se rendra à vos bureaux pour une consultation personnalisée, afin de vous guider dans votre démarche et répondre à vos questions spécifiques. Durée de la consultation: 2 h 30. Coût : membre: 240\$. Non membre: 260\$. Faites vite, le nombre de place est limité! Pour inscription ou pour plus d'information: 819 583-5392 ou info@ccrmeg.com

## PROGRAMMES D'AIDE

### ACTIVITÉS

★ **Déjeuner conférence « Etes-vous l'employeur de demain ou celui d'avant-hier ? »** par Alain Samson auteur et conférencier Formatout inc. Organisé par Priorité-Emploi et ses collaborateurs dans le cadre de la Semaine de l'emploi 2010. **Mercredi 24 mars 2010, 7h30 à 9h00, Hôtellerie Le Boulevard, 4201, Bertrand-Fabi, Sherbrooke.** Coût : 30\$ taxes incluses. Pour information : 819-820-7770.

★ **Le 26 et 27 mars 2010, le Salon Priorité-Emploi** réunira pour une 11e année consécutive les employeurs et les chercheurs d'emplois de partout en Estrie. Des entreprises, des organismes d'employabilité et des établissements d'enseignement seront présents afin d'offrir une foule de ressources aux visiteurs en quête d'un nouveau parcours professionnel. Chaque année, plus de 1500 postes sont offerts lors de l'événement. Emploi-Québec Estrie et La Tribune vous attendent à l'Édifice d'Expo-Sherbrooke pour ce rendez-vous annuel qui promet encore des rencontres fructueuses et des résultats concrets dans le domaine de l'emploi. Réservez ces dates à votre agenda et consultez l'horaire des minis conférences pour ne rien manquer à la programmation 2010! **Vendredi 26 mars 2010 : 9h30 à 17h30**  
**Samedi 27 mars 2010 : 9h30 à 16h00**  
Le stationnement, l'entrée et l'accès aux vestiaires sont gratuits. Information : 819-820-7770 ou visitez le [www.prioriteemploi.qc.ca](http://www.prioriteemploi.qc.ca)

★ **L'Assemblée générale annuelle** de votre CLD aura lieu le **mercredi 14 avril prochain**, l'OTJ de Lac-Mégantic 3293, rue Victoria, Lac-Mégantic à compter de 17h00 (accueil à 16h30). En plus des élections, de brèves présentations sur les projets en cours agrémenteront la soirée. Tous les membres recevront bientôt la convocation. Nous en profitons pour vous inviter à renouveler votre adhésion de membre 2010 avant le 5 mars afin de pouvoir participer aux élections.

### FORMATION

★ La commission scolaire des Hauts-Cantons, service aux entreprises a fait connaître son **programme de formation 2010**. Les formations touchent les domaines suivants : transport par camion (DEP), conduite de machinerie lourde en voirie forestière (DEP), santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP Construction), lancement d'une entreprise (ASP). Des séances d'informations sont organisées pour chacune des formations. Inscription et informations : Annie St-Pierre 819 583-3300 poste 1200 ou Kim Turmel 819 583-5773 poste 2204.

★ Une **certification du MAPAQ** est maintenant obligatoire en **hygiène et salubrité des aliments** et vous pouvez l'obtenir en suivant une formation en ligne. Ce programme bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de la Société des chefs, cuisiniers et pâtisseries du Québec et d'Emploi-Québec. Il permet d'obtenir la licence en hygiène et en salubrité du MAPAQ. Au terme de votre formation, vous devez vous soumettre à un examen écrit (en personne) de l'Institut de technologie agroalimentaire, qui est responsable de l'émission de l'agrément en hygiène et salubrité. Pour vous y inscrire, veuillez communiquer avec l'ITHQ. <http://www.ithq.qc.ca/hygienesalubrite/>.

★ **Défi-Innovation : Nouveau programme d'accompagnement d'innovation en entreprise.** Vous aimeriez réinventer votre entreprise? Vous avez des idées plein la tête mais pas assez de temps pour les réaliser? Vous pouvez être accompagnés dans votre démarche afin de vous aider à mettre à terme un projet d'innovation dans votre entreprise. Venez rencontrer M. François Godbout, entrepreneur d'expérience internationale et innovateur dans l'âme, au CLD pour en savoir plus, **mardi le 9 mars à 13h30**. Ne remettez plus vos projets d'innovation à plus tard. Défi-Innovation vous montrera comment les faire passer à la vitesse grand V. Pour inscription: Mme Nicole Charland 819-583-4411, poste 221.

★ Voici un aperçu de quelques programmes pour vous aider à innover. Il en existe encore plus si on cherche dans les domaines plus spécialisés, via les différents ministères. Vous avez un projet et vous aimeriez savoir si de l'aide est disponible? Contactez votre commissaire!

### Innovation et recherche

**Technoclimat** : démonstration des technologies vertes réduisant les gaz à effet de serre (nouvelles technologies ou adaptation d'une technologie existante), surtout pour le remplacement des énergies d'origine fossile, jusqu'à 3MM\$ par projet, ou 75% des coûts.

**MDEIE : PAE** : Innovation et productivité, design, intensification technologique, vitrine technologique etc. ; aides de 40% jusqu'à 100,000\$. Dans les cas de démonstrations de procédé innovateur en situation réelle d'utilisation, l'aide peut atteindre 350,000\$, entre autres pour les réseaux spécialisés de collaboration avec partage des connaissances de différentes étapes, présentation d'offres compétitives à de grands donneurs d'ordres, études de rationalisation industrielle, vitrines commerciales, consortiums en vue de développer de nouveaux produits ou nouveaux marchés.

**CCTT (centres de transferts technologiques)** : crédit d'impôt de Revenu Québec de 50% des frais encourus auprès d'un centre CCTT (80% des honoraires), pour des études de faisabilité techniques, et l'évaluation du potentiel commercial de projets d'innovation. Il existe de nombreux centres technologiques au Québec dans de multiples créneaux (bois, chimie, ...) qui peuvent vous aider à faire avancer vos projets d'innovation (nouveaux équipement, nouveaux procédés, nouvelles recettes etc).

**Investissement Québec** : Innovation technologique ou en design: Pour les PME, prêts ou garanties de prêts de 50,000\$ (75% des dépenses) pour des activités de R-D visant à créer de nouveaux procédés ou améliorer des procédés ou matériaux existants comportant un niveau de risque technique.